

que de Trotsky. Les textes du second congrès qualifiaient déjà les organisations syndicales jaunes « d'agents recruteurs de l'impérialisme ». Trotsky, dans le texte sur les syndicats anglais, de 32, emploie l'expression de syndicats, camps de concentration pour les travailleurs à l'époque de la décadence capitaliste. Dans le programme de transition, il met l'accent sur la nécessité de lutter contre l'intégration, « contre toutes les tentatives de soumettre les syndicats à l'Etat bourgeois ». Le fait que les organisations syndicales soient susceptibles d'être intégrées à l'appareil d'Etat n'est pas une découverte de 1940... La préparation de la guerre, la dégénérescence de plus en plus avancée du capitalisme européen ne font qu'accroître des contradictions, et qu'exacerber des conflits depuis longtemps mis à jour. (Qu'y a-t-il de plus intégré à l'appareil d'état que les « agents recruteurs » et les fournisseurs du capitalisme dénoncés dans les textes du 2^e congrès ?)

C'est seulement si l'on comprend cela que l'on peut comprendre pourquoi, après avoir parlé de cette intégration croissante à l'appareil d'état, Trotsky peut parler du caractère révolutionnaire du travail dans les syndicats (texte sur les syndicats à l'époque de la décadence impérialiste).

La contradiction est portée par les circonstances à sa limite extrême, mais c'est déjà l'analyse que nous trouvons dans les textes de 33 sur les syndicats anglais. « Des camps de concentration pour les travailleurs à l'époque de la décadence capitaliste... » Mais dans lesquels... « C'est précisément à l'époque actuelle, alors que la bureaucratie réformiste s'est transformée en police économique du capital, que le travail révolutionnaire dans les syndicats peut obtenir des résultats décisifs en relativement peu de temps, s'il est dirigé d'une manière intelligente et systématique. »

Ce qu'il y a de nouveau en 1940, c'est que toutes les organisations syndicales, qu'elles soient « neutres », social-démocrates, communistes ou anarchistes, s'intègrent objectivement dans cette politique de reconnaissance « de facto » quand ce n'est pas « de jure » du pouvoir d'état.

Les syndicats n'ont pas changé fondamentalement de nature, depuis 1920 ; ce sont toujours des regroupements ouvriers de masse, soumis à la pression de l'idéologie bourgeoise directement, comme au travers de la propagande des organisations réformistes ; ce qui a fondamentalement changé, c'est la période, caractérisée en 1920 par la montée révolutionnaire, qui permettait de prévoir l'adhésion de confédérations nationales entières à la troisième Internationale ; en 1940, ce qui domine, c'est la réaction à l'échelle internationale.

Si les syndicats avaient véritablement changé de nature entre 1920 et 1940, s'ils avaient cessé d'être seulement ce qu'en font les forces politiques qui y interviennent pour être devenus des rouages stricts de l'appareil d'Etat, Trotsky ne pourrait pas appeler les militants révolutionnaires à transformer les syndicats pour en faire des organes de combat ; il dit que les syndicats ont changé de fonction ; il ne dit pas qu'ils ont changé de nature. C'est la marge de manœuvre des directions réformistes qui s'est rétrécie, non la structure syndicale en tant que telle qui a changé, pour devenir nécessairement une structure d'intégration. Il est utile de préciser cela pour éviter de faire un contre-sens sur le texte de 1940, et d'en donner une interprétation ultra-gauche.